

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA		X	
7. Claire COCHET		X	
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN	X		
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER		X	
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI	X		
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN	X		
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN		X	

**Autres présents non votants :**

Marie **RENAUD**  
Muriel **BORRELY-DUBINI**  
Olivier **VERDENAL**  
Aurore **FRAISSE**

Directrice du CIAS Grand Lac  
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac  
Directeur financier  
Chargée de mission budgétaire CIAS

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 24.01.2025

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 30 janvier 2025 a été transmis le 24 janvier 2025, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 30 janvier 2025

Le Président,  
Renaud BERETTI

La Secrétaire de Séance,  
Pascale GLOUANNEC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac (1500 boulevard Lepic, 73100 Aix-les-Bains) devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20250130-D120-DE  
Date de télétransmission : 31/01/2025  
Date de réception en préfecture : 01/02/2025

Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20250130-D120-DE  
Date de télétransmission : 31/01/2025  
Date de réception préfecture : 31/01/2025

## DÉLIBÉRATION

N : 6 Année : 2025

Exécutoire le : 31 JAN. 2025

Publiée/Notifiée le : 31 JAN. 2025

Visée le : 31 JAN. 2025

### ADMINISTRATION GENERALE

#### Adhésion à l'association « des cœurs à sauver » pour l'adoption de deux chats au sein de l'EHPAD les Grillons

Monsieur le Président informe que dans le cadre de notre démarche continue visant à améliorer le bien-être des résidents et à favoriser leur qualité de vie au sein de nos structures, propose l'adoption de deux chats au sein de l'EHPAD les Grillons.

En effet, des études ont démontré que la présence d'animaux favorise la réduction du stress, de l'anxiété et de la solitude, tout en stimulant les interactions sociales entre résidents et équipes soignantes. De plus, la compagnie d'un chat pourrait avoir un effet positif sur le bien-être émotionnel des personnes âgées, en particulier celles souffrant de troubles cognitifs.

Les différents aspects pratiques et logistiques liés à l'introduction d'un animal au sein de l'EHPAD les Grillons ont été étudiés. Ainsi, la mise en place de mesures pour garantir le confort, l'hygiène et la sécurité des résidents serait assurée, en collaboration avec les équipes.

Dans cette optique, Monsieur le Président sollicite les membres du conseil d'administration pour valider cette initiative. L'adoption d'un chat serait encadrée par un protocole précis, définissant les responsabilités des équipes, les règles d'entretien de l'animal, ainsi que les mesures de sécurité et d'hygiène.

Il est donc proposé au Conseil d'administration d'approuver le versement d'une cotisation s'élevant à 50 euros par chat de frais d'adoption qui comprennent la stérilisation, l'identification, le vermifuge et le déparasitage.

Il convient donc d'autoriser le Président à autoriser la signature des documents avec l'association « des cœurs à sauver » pour pouvoir adopter deux chats au sein de l'EHPAD.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport
- APPROUVE l'adhésion du CIAS Grand Lac à l'association « des cœurs à sauver » conformément au certificat d'engagement annexé
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents avec l'association « des cœurs à sauver » pour l'adoption de deux chats.

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 16
- Présents et représentés : 16
- Votants : 16
- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 30 janvier 2025

Le Président,  
Renauld BERETTI

La secrétaire de séance,  
Pascale GLOUANNEC



Mise en réception en préfecture  
073-267303428-20250130-D-122-DE  
Date de télétransmission : 31/01/2025  
Date de réception préfecture : 31/01/2025

Accusé de réception en préfecture  
073-287303428-20250130-D122-DE  
Date de télétransmission : 31/01/2025  
Date de réception préfecture : 31/01/2025

# CERTIFICAT D'ENGAGEMENT ET DE CONNAISSANCE POUR L'ACQUISITION D'UN CHAT

Conforme au L214-8 V et D214-32.4 du code rural et de la pêche maritime



- ✓ L'acquisition d'un chat est un engagement à long terme, un acte réfléchi et accepté de tous les membres du foyer, qui doivent tous s'assurer que l'animal ne souffre pas en silence ;
- ✓ Bien que le chat ne soit pas une espèce sociale, il demande présence et disponibilité ainsi qu'un enrichissement de son environnement afin de satisfaire ses instincts de chasse et d'exploration ;
- ✓ Un chat doit être détenu avec implication et bienveillance dans des conditions compatibles avec les caractéristiques de son espèce et de sa race ;
- ✓ Pour cela, je m'engage à suivre les conseils de l'association relatifs à son bon développement physique et psychique ;
- ✓ Le chat doit être nourri quotidiennement et avec suffisance au moyen d'une alimentation adaptée à son gabarit et à son âge. Il doit pouvoir disposer en permanence d'une eau propre et fraîche ; je dois ainsi prévoir un budget annuel pour son entretien courant (alimentation, hébergement, activités et soins vétérinaires ;
- ✓ Mon chat sera régulièrement suivi par un vétérinaire en cas de mal-être apparent ou de doute quant à un problème de santé ou à une souffrance. J'ai la possibilité de souscrire à une mutuelle santé pour la prise en charge d'une partie de ces frais ;
- ✓ Un chat doit être régulièrement traité en prévention des parasites internes et externes ;
- ✓ Mon chat est identifié par puce (transpondeur) ou par tatouage référencé à la société I-CAD qui gère le fichier national des carnivores domestiques. Je m'engage à signaler sans délai tout nouvel événement à l'I-Cad : changement d'adresse, changement de détenteur, déclaration de perte ou vol, décès de l'animal.
- ✓ En cas d'absence, d'hospitalisation ou de vacances, je dois prévoir de le faire garder et pour cela pourrai recourir à un mode de garde de type pension féline professionnelle ou garde à domicile ;
- ✓ Je suis responsable de mon animal et des dégâts qu'il pourrait occasionner. Dès son acquisition, je le déclare auprès de mon assurance Responsabilité civile.
- ✓ Un chat ne doit pas être laissé en état de divagation. Je sais que cela constitue une infraction pénale pouvant aller jusqu'à 1 an de prison et de 15 000 € d'amende ;
- ✓ Abandonner un animal est illégal et puni de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende. Dans le cas où je ne pourrai conserver mon animal, je m'engage à prévenir l'association DES COEURS A SAUVER et à prendre toute mesure pour trouver une famille responsable à mon animal.

Je soussigné(e).....

agissant en qualité de futur acquéreur d'un chaton/chat de l'association des Coeurs à Sauver

ASSOCIATION DES COEURS A SAUVER  
LOI 1901  
W741003110  
Siren: 803 181 700 000 11  
Tél: 07 71 63 02 84  
30 route du bout du lac 74210 LATHUILE  
www.descoeursasauver.com

Cachet association

m'engage vis-à-vis de mon chat à respecter les impératifs liés à la détention d'un animal de l'espèce féline.

Mention manuscrite : « J'atteste sur l'honneur n'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation pour des faits de maltraitance animale. Je m'engage expressément à respecter les besoins de mon chat. »

Certificat d'engagement signé le .....

Signature de l'acquéreur précédée de la mention « Bon pour engagement »

Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20250130-D122-DE  
Date de télétransmission : 31/01/2025  
Date de réception préfecture : 31/01/2025

**Acte à classer****D122**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

---

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2025-01-31T09-35-55.01 ( MI258774857 )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-267303428-20250130-D122-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

**Objet de l'acte :** Adhésion à l'association "des coeurs à sauver"  
pour l'adoption de deux chats au sein de l'EHPAD les  
Grillons - -

**Date de décision :** 30/01/2025




---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.4. Autres types de contrats  
1.4.1. Délibérations  
1.4.1.1. Contrats de partenariat

**Identifiant unique de l'acte antérieur :**


---

**Acte :** [6 DELIB Adhésion Coeurs à sauver EHPAD Grillons.PDF](#)
**Multicanal :** Non

**Pièces jointes :**

[6-1 DELIB Certificat d'engagement...](#)      **Type PJ :** 99\_DE - Délibération

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[Page de garde CA 30012025.PDF](#)      **Type PJ :** 21\_RP - Rapport de présentation

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

---

 Classer

Annuler

**Préparé**      Date **31/01/25 à 09:35**

 Par **[BORRELY DUBINI Muriel](#)**
**Transmis**      Date **31/01/25 à 09:35**

 Par **[BORRELY DUBINI Muriel](#)**
**Accusé de réception**      Date **31/01/25 à 09:42**